

Services des Forces Hydrauliques

du Centre (Bassins du Lot, de la Dordogne, de la Vienne et du Cher) et des Bassins de l'Allier et de la Loire supérieure

RESULTATS MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

I. — PROFILS EN LONG DE COURS D'EAU.

Le Nivellement Général de la France a relevé, depuis 1918, pour le compte des Forces Hydrauliques, un certain nombre de profils en long dans les bassins de la Dordogne, de la Vienne, de l'Allier et de la Loire supérieure ; le Service des Forces Hydrauliques du Centre a, dans la même période, relevé un certain nombre de profils en long dans le bassin du Lot. La liste de tous ces profils (119) est donnée plus bas et ils sont mis à la disposition du public dans les conditions suivantes (1), indépendamment du fait qu'une collection complète en est dès à présent remise à la bibliothèque de la Chambre Syndicale des Forces Hydrauliques.

a) *Bassins du Lot, de la Dordogne et de la Vienne.* — Les profils peuvent être consultés dans les bureaux :

Du Nivellement Général de la France, 1, rue Vauvenargues, à Paris ;

Des Forces Hydrauliques { 22, rue Vital-Carles, à Bordeaux ;
34, allée du Port, à Périgueux ;
2, place de la Préfecture, à Aurillac ;

Des Ponts et Chaussées { à Clermont-Ferrand ;
à St-Etienne.

Un tirage de chaque profil peut être isolément et dès maintenant envoyé en communication (pour 15 jours), contre remboursement des frais d'envoi, à toute personne qui le demande au Service des Forces Hydrauliques, 22, rue Vital-Carles, à Bordeaux. Des tirages spéciaux (2) pourront en outre être effectués aux frais des personnes désirant les conserver ; la demande peut en être également adressée dès à présent au même service à Bordeaux, mais il n'y sera donné satisfaction que périodiquement après groupage des demandes.

b) *Bassins de l'Allier et de la Loire supérieure.* — Les profils peuvent être consultés dans les bureaux du Nivellement général de la France (adresse ci-dessus) et des Ponts et Chaussées, respectivement à Clermont-Ferrand et à St-Etienne. Des tirages spéciaux (2) pourront être effectués aux frais des personnes désirant les conserver ; la demande peut en être adressée, dès à présent, au Service des Forces Hydrauliques, 22, rue Vital-Carles, à Bordeaux, mais il n'y sera donné satisfaction que périodiquement, après groupage des demandes.

II. — DÉBITS.

A partir de 1918, ou d'une date postérieure, des stations de jaugeage, dont on trouvera plus bas la liste générale, ont fonctionné dans les Services des Forces Hydrauliques susvisés. Les résultats — jusqu'à 1925 et sous réserve de corrections ultérieures toujours possibles — en vont maintenant pouvoir être arrêtés station par station : ils le seront déjà à la fin de 1925 pour un certain nombre de stations et cette collection se complètera progressivement en 1926. Le tableau résumé du mouvement des eaux en chaque station (1), dès que ces résultats auront été arrêtés, sera envoyé en communication (2), contre remboursement des frais d'envoi, à toute personne qui en fera la demande au Service des Forces Hydrauliques du Centre, 22, rue Vital-Carles, à Bordeaux (les demandes pouvant être adressées dès à présent, sauf à n'être satisfaites qu'au fur et à mesure que les tableaux seront arrêtés, avec indication précise des stations dont on désire recevoir ultérieurement les tableaux).

(1) En attendant le jour où l'Administration décidera de les éditer sous la forme imprimée ; cette forme sera en ce cas exactement identique à celle adoptée par le Service des Forces Hydrauliques du Sud-Est.

(2) 1 fr. à 1 fr. 50 par profil, non compris les frais d'envoi. Indiquer si l'on désire des profils pliés format 21/31, ou roulés.

Le fait que le tableau résumé d'une station aura été arrêté sera l'indice que — pour cette station — les résultats plus détaillés (savoir les valeurs journalières des débits) concentrés dans ce tableau sont également arrêtés : ces résultats seront, dès ce moment-là (3), à la disposition du public pour être consultés dans les bureaux ci-après : 1^{re} partie de la liste des stations de jaugeage : 2, place de la Préfecture, à Aurillac ; — 2^e partie, 3-1, allée du Port, à Périgueux ; — 3^e partie, Ponts et Chaussées à Clermont-Ferrand ; — 4^e partie : Ponts et Chaussées, à St-Etienne.

La collection des tableaux progressivement arrêtée sera périodiquement remise à la Bibliothèque de la Chambre Syndicale des Forces Hydrauliques et sera tenue à jour, notamment par les rectificatifs éventuels ultérieurs.

III. — LISTE GÉNÉRALE DES PROFILS EN LONG.

Bassin du Lot.

1. — Le Lot, entre la source et Mende.
2. — Le Lot, entre Mende et le pont de Sallèles.
3. — Le Lot, entre le pont de Sallèles et Moulin de Chipolles.
4. — Le Lot, entre Moulin de Chipolles et Pont de St-Côme.
5. — Le Lot, entre Pont de St-Côme et confluent Truyère.
6. — La Truyère, entre Pont de la Villedieu et Prunières.
7. — La Truyère, entre Prunières et ruisseau d'Alleuze.
8. — La Truyère, entre ruisseau d'Alleuze et limite Aveyron-Cantal.
9. — La Truyère, entre limite Aveyron-Cantal et confluent avec le Lot.
10. — Le Bès, entre confluent avec la Truyère et Pont de Gourniez.
11. — Le Bès, en amont du Pont de Gourniez.
12. — La Rimeize, affluent de la Truyère.
13. — La Boralde de Bonneval, affluent du Lot.
14. — La Cruèize, affluent de la Coulagne.
15. — La Coulagne, affluent du Lot.

Bassin de la Dordogne.

23. — La Dordogne en amont du Pont de Fer.
24. — La Dordogne, entre le Dognon et le Pont de Fer.
25. — La Dordogne, entre les confluent de la Diège et du Dognon.
26. — La Mortagne, en aval du pont de la Garde ; la Beautourne ; la Burande, en aval du pont Vieux.
27. — La Rhue, en aval de Condat.
28. — La Rhue, en amont de Condat (Rhue d'Eglise-Neuve et Clamouze) ; ruisseau d'Espinchal.
29. — La Santoire.
30. — La Petite Rhue.
31. — La Véronne.
32. — La Tarentaine.
33. — Ruisseau de l'Eau-Verte et ruisseau de Neuffonds ; ruisseau du lac Chauvet.
34. — La Maronne, en aval du Riou-Tort.
35. — La Maronne, entre le Riou-Tort et le pont de Chabus.
36. — La Maronne, entre le pont de Chabus et l'usine St-Paul-de-Salers.
37. — La Bertrande, en aval de St-Georges (commune de St-Projet).
38. — La Doire.

(1) Résultats mensuels moyens pour chacune des années de la période étudiée ; module, volume débité, lame d'eau équivalente, DC1, DC3, DCM, DC9, DCE, cotes maxima et minima, le tout également pour chacune des années étudiées.

(2) Accompagné de l'état des jaugeages exécutés et de la courbe de débits qu'on aura cru pouvoir en déduire.

(3) En attendant le jour où l'Administration décidera de les éditer sous la forme imprimée ; cette forme sera en ce cas exactement identique à celle adoptée par le Service des Forces Hydrauliques du Sud-Est.

39. — Le Riou-Tort ; la Glanc, en aval des étangs de Corbeil et de Malesse.

62. — Le Chavanon, en aval du ruisseau des Cornes.

63. — La Ramade (entre le ruisseau des Cornes et l'étang de la Ramade), ruisseau de Flayta ; ruisseau de Fernoel.

64. — La Diège.

65. — La Triouzoune, en aval du pont de Pellachal.

66. — La Triouzoune, en amont du pont de Pellachal.

67. — La Luzège, en aval du pont des Bouyges.

68. — La Luzège, entre les ponts des Bouyges et de Meymac.

69. — Ruisseau de Soudeilles, ruisseau d'Egletons (affluent du ruisseau de Soudeilles), ruisseau d'Ambrugeat.

70. — Le Vianon.

71. — Le Doustre, en aval du Leix.

72. — Le Doustre, en amont du Leix.

73. — Le Feix, le Leix, le Ganéchapou.

74. — La Vézère, entre le confluent de la Dordogne et le pont du Moustier.

75. — La Vézère, entre les ponts du Moustier et de Condat.

76. — La Vézère, entre le pont de Condat et le confluent de la Corrèze.

77. — La Vézère, entre les confluent de la Corrèze et du Brézous

78. — La Vézère, entre le confluent du Brézous et le pont de Peyrissac.

79. — La Vézère, entre les ponts de Peyrissac et de Viam.

80. — La Vézère, entre les ponts de Viam et de Chavanac.

81. — Le Grand-Billoux ; la rivière d'Ars.

82. — La Corrèze, en aval du torrent de la Montane.

83. — La Corrèze, entre le torrent de la Montane et le pont de Neupont.

84. — La Corrèze, entre les ponts de Neupont et de Florentin.

85. — La Dadalouze, le ruisseau de Pradines.

Bassin de la Vienne.

100. — La Vienne, entre le Taurion et le ruisseau de Menteix.

101. — La Vienne, entre les ruisseaux de Menteix et de la Celle.

102. — La Vienne, entre le ruisseau de la Celle et le pont de Rempnat.

103. — La Vienne, en amont du pont de Rempnat.

104. — La Maude, entre le confluent de la Vienne et le pont de Larron.

105. — La Maude, entre les ponts de Larron et de Faffret.

106. — La Maude, en amont du pont de Faffret.

107. — Le Taurion, entre la Vienne et le ruisseau de Villechabrolle.

108. — Le Taurion, entre le ruisseau de Villechabrolle et le pont de la Chassagne.

109. — Le Taurion, entre les ponts de la Chassagne et de Confolent.

110. — Le Taurion, en amont du pont de Confolent.

111. — La Creuse, entre les ponts de Vervit et de Glénic.

112. — La Creuse, entre les ponts de Glénic et de Moutier-d'Ahun.

113. — La Creuse, entre le pont de Moutier-d'Ahun et la Rozeille.

114. — La Creuse, entre le confluent de la Rozeille et le pont des Ganes.

115. — La Giourne, affluent de la Creuse.

116. — La Rozeille, affluent de la Creuse.

117. — La Gartempe, entre Montmorillon et le pont de Vauzelle.

118. — La Gartempe, entre le pont de Vauzelle et le pont de Confolens.

119. — La Gartempe, entre les ponts Confolens et de Bessines.

120. — La Gartempe, entre les ponts de Bessines et de Salagnac.

121. — La Gartempe, entre les ponts de Salagnac et de la Chapelle-Taillefert.

Bassin de l'Allier.

151. — Le ruisseau de Langouyron sur toute sa longueur.

152. — Le Chapeauroux, entre le pont de Liradès et la Glamouze.

153. — Le Chapeauroux, entre la Clamouze et l'Allier.

154. — Le ruisseau de Grandrieu (affluent du Chapeauroux).

155. — La Couze-Pavin, entre Besse et le ruisseau d'Anglard.

156. — La Couze-Pavin, entre le ruisseau de Malvoisières et le ruisseau d'Anglard.

157. — La Couze-Pavin, entre le ruisseau de Malvoisières et l'Allier.

158. — Le ruisseau d'Anglard (affluent de la Couze-Pavin).

159. — Le ruisseau de Malvoisières (affluent de la Couze-Pavin).

160. — L'Alagnon, entre le pont de la Roche (amont de Massiac) et le barrage de l'usine Châtillon.

161. — L'Alagnon, entre le barrage de l'usine Châtillon et le barrage de Torciac.

162. — L'Alagnon, entre le barrage de Torciac et le grand pont de Lempdes.

163. — L'Alagnon, entre le grand pont de Lempdes et l'Allier.

Bassin de la Loire supérieure.

181. — La Loire, en amont du pont de la Borie.

182. — La Loire, entre le pont de la Borie et le ruisseau de la Baume.

183. — La Loire, entre le ruisseau de la Baume et le viaduc de St-Simon.

184. — La Loire, entre les viaducs de St-Simon et de Chamalières.

185. — La Loire, entre le viaduc de Chamalières et le confluent de l'Ance.

186. — La Loire, entre les confluent de l'Ance et de l'Ondaine.

187. — La Loire, entre le confluent de l'Ondaine et le pont de Rivas.

188. — La Loire, entre le pont de Rivas et le confluent du Lignon du Forez.

189. — La Loire, entre les confluent du Lignon du Forez et du ruisseau de la Poussette.

190. — La Loire, entre le confluent du ruisseau de la Poussette et le pont de Roanne.

191. — Le Lignon-du-Velay, en amont du pont du Chambon-de-Tence.

192. — Le Lignon-du-Velay, entre le pont du Chambon-de-Tence et le ruisseau d'Auze.

193. — Le Lignon-du-Velay, entre le ruisseau d'Auze et la Loire.

194. — La Dunière, du viaduc de Dunières au Lignon.

195. — L'Auze, du pont d'Araules au Lignon.

196. — Le Lignon-du-Forez, en amont du pont de Sauvain.

197. — Le Lignon-du-Forez, entre le pont de Sauvain et l'Anzon.

198. — Le Lignon-du-Forez, de l'Anzon à la Loire.

199. — L'Anzon, en amont du ruisseau de la Garde.

200. — L'Anzon, entre le ruisseau de la Garde et le Lignon.

201. — Le Vizezy, entre le Jas du Compère et le pont de la Blancherie.

202. — Le Vizezy, entre le pont de la Blancherie et le Lignon.

203. — L'Aix, entre le ruisseau de Massabot et le pont Fargeon.

204. — L'Aix, entre le pont Fargeon et la Loire.

205. — L'Isable, du pont Chéri à l'Aix.

206. — L'Ance de Loire, entre les ruisseaux du Mayet et de Lembron.

207. — L'Ance de Loire, du ruisseau de Lembron à la Loire.

208. — L'Andrable, entre le viaduc d'Estivareilles et l'Ance.

IV. — LISTE GÉNÉRALE DES STATIONS DE JAUGEAGES.

Ces stations ont été établies sur les rivières suivantes : quand il a été établi plusieurs stations sur une même rivière, le nom des stations est indiqué entre () après celui de la rivière :

1^o *Bassin du Lot* : Lot (Cahors, Cajarc, Penchot, Entraygues, Estaing, La Mothe, Mende), Celé, Rance, Truyère (Entraygues, La Cadène, Lanau, Garabit, Le Malzieu), Goul, Bromme, Bès, Coujagne, Crueize, Dourdou.

Bassin de la Haute Dordogne : Dordogne (Vernéjoux, Bort, Singes, St-Sauves), Chavanon, Clidane, Rhue (St-Thomas, Condat), Tarentaine, Petite Rhue, Santoire.

2^o *Bassin de la Moyenne et Basse Dordogne* : Dordogne (Domme, Souillac, Gluges, Mols, Argentat), Isle (Périgueux, Cognac, Jumilhac), Dronne, Cole, Auvezère, Loue, Vézère (Montignac, Larche, Uzerche, Treignac), Corrèze, Gimelle, Doustre, Luzège, Triouzoune, Diège, Bave, Cère (St-Saury, Laroquebrou, Ribeyrès) Maronne (Basteyroux, Estouróc), Sumène, Mars.

Bassin de la Vienne : Vienne (Availlès, St-Priest, pont du Fournet), Taurion (St-Priest, Pontarion), Maude. Creuse (Éguzon, Glénic puis Chantemillon, Felletin), Petite Creuse, Rozeille, Gartempe (Bessines, Montaigut), Sédelle.

Bassin du Cher : Cher, Tardes, Voueize.

3^o *Bassin de l'Allier* : Allier (Vic-le-Comte, Vieille Brioude, Chapeauroux), Dore, Faye, Sioule, Sioulet, Saunade, les Couze, Alagnon, Allanche, Ance du Sud, Chapeauroux.

4^o *Bassin de la Loire* : Loire (Villerest, St-Victor, Bas, Chadrac, Issarlès), Coise, Lignon-du-Velay, Dunières, Ance, Besbre, Aix, Lignon-du-Forez, Vizezy, Anzoh, Ance du Nord, Andrable, Borne